



## Comité Directeur

### Compte rendu de la réunion du 08 novembre 2019

**Présents** : Mmes Alexandra HABERT, Aurélie BRISSET, Chrystèle NOELLE, Mrs Kévin BOILLEY, Patrick DESPHELIPPON, Yannick GABRIEL, Claude LE PEN, Jean-Claude LELANDAIS, Nicolas LESCANE, Jacques PERRAGUIN, Mikael RAGUENEAU, Christian TEYSSIER.

**Excusés** : Mrs Yann AGUIRRE LAVIN, Michel BERNARD, Fabrice PELLUARD, Rodolphe POPIN, Vincent ROUGET, Sylvain TRUBERT.

**Absents** : Mrs René DELALANDE, Michel JOLY, Jean-Michel POMMIER.

12 membres présents sur 21.

#### I – Carnet familial

#### II – Adoption du procès-verbal du Comité Directeur du 11 octobre 2019

Le PV de la réunion du 11 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

#### III – Présentation et validation du projet sportif 2020

A la demande de certains membres du comité directeur, il est décidé de prendre le temps de lire à domicile ce document puis de revenir vers le Président avec d'éventuels commentaires sous 3 ou 4 jours maximum.

La version finale sera présentée par le Président en assemblée générale le 29 novembre prochain.

#### IV – Présentation et approbation des Comptes 2018/2019

Les documents présentés sont annexés au présent compte rendu, soit :

- Annexe 1 - Le Compte de résultat
- Annexe 2 - Le Bilan
- Annexe 3 - L'Annexe

Les Comptes 2018/2019 sont adoptés à l'unanimité.



## **V – Vote de la cotisation supplémentaire 2019/2020**

A l'analyse des comptes de l'exercice 2018/2019, le Président estime que cette cotisation doit être destinée à mutualiser certaines charges que les clubs sont seuls à assumer actuellement, et notamment la formation.

C'est pourquoi, le Président propose un niveau de cotisation à hauteur de 5 € pour la saison 2019/2020 en fléchant cette enveloppe à destination d'un programme de formation ainsi que la reconduction de la prise en charge des droits d'organisation des championnats départementaux. Cette cotisation est renommée pour être intitulée « Cotisation Complémentaire ».

## **VI – Evolution de salaire**

L'évolution de salaire de Mme Pascale Mercier Hummel est adoptée à l'unanimité.

## **VII – Vote du Budget prévisionnel 2019/2020**

Le Budget prévisionnel transmis en **Annexe 4** est adopté à l'unanimité.

## **VIII – Point sur l'appel à candidature pour le comité directeur**

Un seul dossier de candidature a été déposé au Comité, il s'agit de celui de M. Jacques Hérissé.

## **VIII – Présentation des différents rapports moraux des commissions en vue du rapport moral réalisé et diffusé lors de l'AG du 29 novembre 2019**

Il est rappelé que les rapports doivent être envoyés au Comité pour le mardi 12 novembre au plus tard.

## **IX – Questions diverses**

### **1°) Exclusion de M. Jean-Michel Pommier**

L'article 10 du Règlement Intérieur du Comité prévoit : « Tout membre du comité directeur ayant manqué, sans excuse valable, au moins trois séances consécutives perd sa qualité de membre ».

M. Jean-Michel Pommier n'était pas présent lors de l'assemblée générale du 28 janvier 2019, puis a assisté à son dernier comité directeur le 1<sup>er</sup> février 2019 puis, n'a plus répondu à aucune invitation.

Le Président consulte les membres présents par un vote à bulletin secret.

Résultat du vote : 10 « OUI » et 1 « NON ».



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME  
Comité d'Indre-et-Loire FFC

Maison des Sports de Touraine – Rue de l'Aviation – 37210 PARCAY MESLAY  
Tél : 02.47.40.25.00. – Mail : comite.cyclisme37ffc@gmail.com

M. Jean-Michel Pommier perd sa qualité de membre du comité directeur.

2°) Intervention du VTT

Kévin BOILLEY qui représente la commission VTT exprime sa déception sur les points suivants :

- Lors de la soirée de remise des Trophées du Challenge Crédit Agricole, un coureur qui avait été invité n'a pas été appelé pour recevoir sa récompense,
- Les maillots Crédit Agricole n'ont pas été remis.

Il se pose alors la question de la participation du VTT à ce Challenge en 2020.

Après analyse, ce dysfonctionnement observé lors de la soirée de remise des Trophées, provient du classement de 2 coureurs ex aequo alors que le règlement du Challenge précise dans l'article 5 la méthode de départage à appliquer dans ce cas de figure.

D'une manière plus globale, il se pose la question d'une représentation du VTT au sein du Comité car il n'y a aucune émulation dans le département, seuls 2 clubs sont réellement actifs.

Le Président propose une rencontre avec les différents clubs VTT du département pour trouver les solutions à ces dysfonctionnements et redonner au VTT la place qu'il mérite au sein du Comité.

3°) Les convocations pour l'AG seront envoyées aux clubs le mardi 12 novembre 2019.

Fin de la réunion à 21h30

Le Président :  
**Jean-Claude LELANDAIS**

La Secrétaire :  
**Chrystèle NOELLE**